



Communiqué

Adoptez le compostage L'Agglo poursuit le déploiement des (lombri)composteurs gratuits sur 11 nouvelles communes du territoire Garrigues-Est !

Mardi 17 septembre 2024 – Nîmes Métropole. Afin d'encourager la généralisation du tri à la source des biodéchets, l'Agglomération poursuit le développement de son projet « Territoire 100% compostage » amorcé avec la création de sites de compostage partagés en 2022. Depuis avril 2023, l'Agglo de Nîmes Métropole est allée plus loin en offrant des composteurs ou lombricomposteurs gratuits aux habitants du territoire. Après les communes de la Vaunage, Gardonnenque, Leins Gardonnenque et Costières-Camargue c'est au tour de Garrigues-Est ! Du 9 octobre au 30 novembre 2024, c'est au tour des habitants de Redessan, Manduel, Marguerittes, Cabrières, Lédenon, Saint-Gervasy, Bezouze, Bouillargues, Poulx, Rodilhan et Sernhac de bénéficier d'une distribution de (lombri)composteurs gratuits !

Décision majeure prise par les élus de Nîmes Métropole, le déploiement de composteurs et lombricomposteurs gratuits répond efficacement à l'obligation légale de généraliser le tri à la source des biodéchets (obligatoire depuis le 1er janvier 2024).

Bien qu'en constante diminution, les biodéchets représentent encore un tiers du contenu de notre poubelle résiduelle, c'est-à-dire un tiers des déchets qui ne sont pas triés. C'est un gisement important que nous pouvons détourner de l'élimination ou de l'enfouissement pour le transformer en ressource. D'autant que le compostage est facile et qu'une solution existe pour tous les foyers, qu'ils soient résidant d'une maison équipée ou non d'un jardin, ou d'un appartement sans extérieur.

Investissement pour la collectivité ? Plus de 3 millions d'euros TTC. « *C'est un investissement majeur, à la hauteur des enjeux environnementaux et des ambitions de notre écométropole* », rappellent Franck Proust, président de Nîmes Métropole, et Bernard Angelras, vice-président délégué à l'environnement, à la collecte et au traitement des déchets. « *Ensemble, nous pouvons relever ce défi de mieux trier et gérer nos biodéchets à la maison, et ainsi réduire collectivement les déchets à l'échelle du territoire. Une Écométropole ne se décrète pas, elle se bâtit.* » ».

Pour accompagner les ménages dans cette démarche, Nîmes Métropole a lancé en 2022 le programme « Territoire 100% compostage » comprenant l'implantation de nombreux sites de compostage partagés de proximité. Au printemps 2023, pour aller plus loin et compléter ce

dispositif collectif, l'Agglo a commencé le déploiement de composteurs et lombricomposteurs individuels, une démarche qui va se poursuivre jusqu'en 2026 selon un calendrier prévisionnel. Départ de la prochaine vague sur le secteur Garrigues-Est du 9 octobre au 30 novembre 2024. ([Voir ici le calendrier](#)).

Vous habitez Redessan, Manduel, Marguerittes, Cabrières, Lédénon, Saint-Gervasy, Bezouze, Bouillargues, Poulx, Rodilhan et Sernhac ?

Des ambassadeurs du tri (vêtus de gilets roses) passeront en porte à porte, à partir du mercredi 18 septembre, pour répondre à toutes vos questions sur le tri des déchets, sur le compostage (ou lombricompostage) et sur les modalités de retrait de votre composteur ou lombricomposteur gratuit.

Vous habitez une autre commune de l'Agglo ? Faites votre demande de composteur sur le site monservicedechets.com après instruction de votre demande, vous serez invité à venir le chercher sur le site de distribution de Nîmes Métropole.

Infos pratiques :

« Adoptez le compostage » - Communes de Redessan, Manduel, Marguerittes, Cabrières, Lédénon, Saint-Gervasy, Bezouze, Bouillargues, Poulx, Rodilhan et Sernhac

Distribution gratuite de composteurs et lombricomposteurs

Du 9 octobre au 30 novembre 2024

Qui peut en bénéficier ? Tous les foyers domiciliés dans une de ces communes. Un justificatif de domicile sera demandé ; il existe une solution pour chacun ! Vous habitez une maison ou un appartement avec jardin ? L'Agglo vous offre un composteur. Si vous n'avez pas de jardin, un lombricomposteur d'intérieur vous sera offert.

Quand et où retirer votre (lombri)composteur ? Vous avez un empêchement et ne pouvez-vous rendre à la distribution mise en place dans votre commune ? Pas d'inquiétude, d'autres distributions gratuites sont prévues dans les communes proches et vous y êtes la bienvenue ([Voir ici le calendrier](#)).

Une question ? Contactez-nous ! Site Internet et appli monservicedechets.com Direction de la collecte et du traitement des déchets ménagers (DCTDM) de Nîmes Métropole : dctdm@nimes-metropole.fr / 04 66 02 54 54

Supports à disposition :

1. [Affiches de l'opération « Adoptez le compostage » sur Garrigues-Est](#)
2. [Flyer distribué en boîtes aux lettres \(exemple du flyer\)](#)
3. [Date, lieux et planning de distribution des composteurs et lombricomposteurs par commune de Garrigues-Est](#)
- 4-1. [Photo site de compostage partagé © Nîmes Métropole](#)
- 4-2. [Photo composteur © Nîmes Métropole](#)
- 4-3. [Photo lombricomposteur © Nîmes Métropole](#)

Contacts Presse :

Tom Roussel

Directeur adjoint de la communication

06 63 63 11 39

tom.roussel@nimes-metropole.fr

Agnès Vernier

Chargée de communication

04 66 02 54 20

agnes.vernier@nimes-metropole.fr